

ECOLE DE LADIGNAC LE LONG

Année scolaire 2021/2022

CONSEIL D'ECOLE n°2

Procès-Verbal du 29/03/2022

Sont présents:

Mme Jean, présidente du conseil d'école, directrice de l'école, enseignant des CE1-CE2

M. Millet Lacombe, maire de la commune

Mme Lorin 1^{ère} adjointe de la commune

Mme Léger, enseignante des TPS/PS/MS/GS

Mme Sarazi , enseignante CP/CE1

Mmes Vignas, Simonnet , Leboucher, M. Dupont , représentants de parents d'élèves

Mme Salesse déléguée départementale de l'Education Nationale

Sont excusés:

M Reymbaut, inspecteur de l'Education Nationale

Mme Pigalle, psychologue scolaire

Mme Dalès, représentants des parents d'élèves

Mme Chausse, déléguée départementale de l'Education Nationale

Melle Brissaut, complément de service CE1-CE2

Mme Fataz, complément de service en CP/CE1

Mme Gagnet, enseignante CM1/CM2

M. Clamens, M Barbaud et Mme Chaput : absents

Ce PV est consultable sur le site Internet communal.

Début: 18h02

Fin: 19h19

1) Prévision des effectifs pour l'année scolaire 2022/2023

L'équipe enseignante proposera 3 maintiens pour l'année prochaine. Il n'y a pas de TPS prévu pour l'instant (à définir selon le nombre de PS inscrits si on a des demandes)

PS : 11

MS : 9

GS : 5

CP : 9

CE1 : 9

CE2 : 18

CM1 : 16

CM2 : 5

Total : 82 élèves sans les TPS répartis sur 4 classes.

Nous sommes en ZRR (zone de revitalisation rurale) donc les TPS scolarisés comptent dans les effectifs de l'école.

Monsieur le Maire interroge les enseignantes sur les effectifs des écoles aux alentours.

Nous n'avons pas de chiffres précis mais il n'y a pas de fermeture de classe prévue dans le secteur, donc les effectifs doivent se maintenir.

La loi sur scolarisation à domicile peut faire évoluer les choses. Il se pourrait qu'il y ait moins d'enfants scolarisés à domicile et donc de nouvelles inscriptions.

2) PPMS/exercice incendie :

L'exercice incendie a eu lieu le lundi 28 février, les enseignantes étaient au courant mais pas les enfants. Il s'est déroulé normalement. La mise en sûreté des élèves prévue par le protocole a duré 2 minutes 02.

Un dernier exercice incendie aura lieu en période 5 et seule la directrice sera au courant. Exercice attentat prévu en P5.

3) Programme PHARE

Description du programme pHARe : vidéo

<https://www.youtube.com/watch?v=2XxFWxpw0Ps>

Les actions présentées dans cette vidéo seront mise en place progressivement.

Un protocole de traitement de ces situations sera mis en place en septembre 2022. Il sera explicité lors de la réunion de rentrée.

Toutes les classes ont participé à la journée de lutte contre le harcèlement. Nous avons abordé différentes notions telles que les différentes postures à adopter, comment gérer une situation de harcèlement et comment en parler.

Ces situations ont été travaillées durant des séances en Education Morale et Civique avec des vidéos comme point de départ.

Notre prochaine étape est un travail en équipe pour finaliser le protocole de prise en charge d'une situation de harcèlement au sein de l'école.

En P5, nous allons finaliser le protocole avec la mise en place d'une démarche et la réalisation d'entretiens neutres.

Deux référents académiques sont mobilisés pour le traitement de situations de harcèlement. Deux numéros académiques de signalement de situations de harcèlement sont également disponibles. Nous retrouvons le numéro 3020 (national)

Des conseillers pédagogiques « référents » sont répartis sur le territoire de chaque circonscription. Ils supervisent la mise en place d'actions concrètes en apportant une harmonisation et une clarification à celles-ci.

La communication aux parents sera faite prochainement, elle est élaborée par la DSDEN 87.

L'information sera communiquée aux parents sous format papier et comportera un lien vers une vidéo. Les enseignantes mettront en place un protocole qui comprendra un entretien avec l'enfant harcelé, l'harceleur, la famille de l'enfant harcelé et la famille de l'harceleur.

La communication permettra de régler et aborder au mieux les situations et cela le plus tôt possible. Les trois rôles seront abordés : harcelé, harceleur, témoin.

Toutes les écoles du département seront labellisées et dans deux ans, il y aura bilan sur le fonctionnement du protocole.

4) Vie de l'école

Remerciements pour :

- le repas de Noël offert par la commune.
- Le spectacle de Noël qui a eu lieu sur le temps scolaire.

Remerciements aux :

-Aux employés communaux qui interviennent au quotidien auprès des élèves (garderie, cantine et ATSEM...) et qui s'adaptent à chaque changement.

-Aux associations ABDB et amicale Laïque qui nous verseront une subvention pour notre voyage de fin d'année.

Pour les 3 classes de l'élémentaire il devrait nous conduire à Lascaux et au parc du Thot avec un atelier classe sur thème de la préhistoire.

Pour la maternelle ce sera une journée sur le site de Puycheny avec 2 ateliers pour manipuler.

Travaux demandés :

-Où en est-on sur le calendrier des remplacements des sols ? Le calendrier élaboré avec les enseignantes a-t-il été validé par l'entreprise ?

La fin des travaux est prévue pour le mois de septembre, le calendrier a été validé avec l'entreprise. La classe de maternelle doit être vidée le 7 juillet.

-Serait-il possible de vérifier les stores dans la classe des CM1-CM2, car ils se bloquent régulièrement. De même un robinet de radiateur a tendance à se bloquer également. Monsieur le maire souhaite mettre en place des mesures afin de réaliser des économies de chauffage.

Nous tenons à remercier la mairie d'avoir équipé les salles de classes de détecteurs de qualité d'air.

-Il serait souhaitable de faire une vérification des sacs de sable qui lestent les paniers de basket.

Protocole Sanitaire

Nous sommes depuis le 28 février passé au niveau 1 du protocole.

Le passage au niveau 1 implique **la fin de l'obligation du port du masque en intérieur pour les élèves de l'école élémentaire.**

Toutefois, si les responsables légaux ou les élèves le souhaitent, ils pourront continuer à porter le masque.

En complément et conformément aux recommandations émises par les autorités sanitaires, **l'obligation du port du masque en intérieur est également levée à compter du 14 mars 2022 pour tous les personnels** ainsi que pour les collégiens et les lycéens, en cohérence avec les évolutions retenues en population générale.

Toutefois, les personnels qui le souhaitent pourront bien entendu continuer à porter le masque.

Attention: Le port du masque demeure obligatoire dans les transports publics ainsi que **dans les transports scolaires pour tous les enfants âgés de plus de 6 ans.**

Le port du masque est maintenu dans les bus pour les sorties à la piscine.

Ce passage au niveau 1 implique également:

- la fin de l'obligation de la limitation du brassage entre groupes d'élèves

S'agissant de la limitation du brassage, il est recommandé, dans un premier temps et dans la mesure du possible, de limiter les brassages trop importants entre groupe-classe et niveaux notamment pendant les temps de récréation et de restauration.

Nous avons conservé la présence des zones pour chaque classe dans la cour de récréation ainsi qu'à la cantine.

- la fin des restrictions pour la pratique des activités physiques et sportives

La piscine a redémarré pour les CM1/CM2 et les CE1/CE2. A partir de mai, les CP/CE1 iront à la piscine avec les CM1/CM2. L'accent est mis pour les CM1/CM2 car ils doivent passer le savoir nager en 6^{ème}.

Le conseil départemental de la Dordogne propose l'opération « J'apprends à nager ». Le but étant de permettre aux participants d'apprendre à nager mais aussi de les rendre autonome dans l'eau. Celle-ci se déroulera cet été sur des lacs de Dordogne. Les cours auront lieu sur une semaine et seront gratuits. Les enseignantes transmettront l'information dès qu'elle est disponible.

Les mesures relatives au lavage des mains, à l'aération et à la désinfection des surfaces sont quant à elles maintenues.

Enfin, conformément aux recommandations des autorités sanitaires, pour les élèves "cas contacts" dans une école, le port du masque en intérieur est fortement recommandé, à partir de 6 ans, durant les 7 jours après la survenue du cas confirmé.

Si votre enfant est cas contact, la conduite à tenir depuis le 28 février 2022, est la suivante: seul un autotest est à réaliser 2 jours (J2) après le dernier contact avec le cas confirmé (sans isolement entre J0 et J2) ou au moment de l'information de la survenue du cas si elle intervient plus de 2 jours après le dernier contact.

Remarque: Suite à la survenue d'un cas confirmé parmi les élèves, tous les élèves de la classe sont considérés comme contacts à risque, sans distinction entre les élèves ayant ou non porté le masque.

Pour les cas confirmés (autotest positif), le port du masque en intérieur est fortement recommandé, durant les 7 jours suivant leur période d'isolement.

L'équipe enseignante remercie les parents pour avoir été extrêmement réactifs en période 3. Elle s'est sentie soutenue dans ces démarches qui n'étaient pas simples.



APC sur la période 4 :

Pour la classe de PS/ MS/GS :

Travail avec enfants allophones

Pour la classe de CP/CE1

Rendez-vous avec les parents de CP pour les bilans des évaluations nationales.

Pour la classe CM1/CM2

Fluence en lecture

Pour la classe CE1/CE2

Fluence en lecture

Sorties et Projets :

-le lundi 3 janvier, le SYDED est venu animer dans les classes de maternelle et de CP-CE1 des ateliers autour du tri des déchets. Le vendredi 7 janvier le SYDED a mené des ateliers dans la classe de CE1- CE2 autour du compostage et du tri pour la classe de CM1-CM2.

-Sorties culturelles au centre Fabrègue à Saint Yrieix :

La classe maternelle a été voir un spectacle le 10 mars intitulé « Tango à quatre temps ». C'était un spectacle de théâtre et de magie.

Les 3 classes élémentaires iront voir le spectacle de danse et de hip hop « Fli » le vendredi 15 avril.

-Le mardi 15 mars, nous avons reçu des étudiants en soins infirmiers, pharmacie et médecine qui dans le cadre de leur service sanitaire sont venus travailler dans chaque classe sur l'hygiène. Dans la classe maternelle, le travail a surtout été ciblé sur l'hygiène bucco-dentaire. Pour les autres classes, l'hygiène et ses conséquences et la transmission des microbes.

- Le vendredi 18 mars, la classe maternelle a participé à une rencontre USEP autour des contes à Saint Yrieix la perche

-Le jeudi 24 mars l'ensemble des classes de l'école ont participé à « la grande lessive » en exposant leurs œuvres sur la place de la mairie. Le thème de la manifestation était « ombres portées ». Cette manifestation a eu du succès. Les œuvres seront à nouveau exposées lors de la fête de l'école si celle-ci a lieu.

-Le vendredi 25 mars, les 3 classes de l'élémentaire se sont rendu à Nexon pour une rencontre sportive orientation organisée par l'USEP.

-Enfin le 8 avril, la référente de la gendarmerie de Nexon viendra présenter le permis piéton aux CE2 et le permis internet au CM2. Elle sera de retour au mois de juin pour venir faire passer ces permis.

-Nous poursuivons également un projet « à la porte de mon école » entamé il y deux ans mais bien perturbé par la situation sanitaire. Il s'agit d'un travail autour du sentier de la biche. Nous avons fait plusieurs sorties de reconnaissance sur le sentier de la biche afin d'identifier des points d'intérêts et de fabriquer un livret de randonnée afin que d'autres

écoles puissent venir réaliser cette randonnée. Dans ce livret figure le sentier, les points remarquables et des petites activités.

Le PNR et le centre de la Loure nous aident dans ce projet et une journée de travail aura lieu avec eux le 3 mai. Auparavant le 5 ou le 12 avril (selon la météo) nous réaliserons de nouveau une reconnaissance sur le sentier. Les deux organismes nous proposent leur aide pour réhabiliter le sentier d'interprétations et les points remarquables.

- 3 mai JMF : CP CE1, CE1 CE2

- La ludothèque est toujours présente dans les classes une fois par période. Elle a eu lieu le 28/01 et le 25/03

- « Concours Funambulle », l'ensemble des classes est inscrit à ce concours. Les classes maternelle, CP-CE1 et CE1-CE2 participe au concours de création de bulles. Après avoir lu les bandes dessinées de la sélection, les élèves peuvent ajouter des bulles et onomatopées dans une planche librement choisie dans une des œuvres de la sélection. La planche d'origine est soit muette, soit au préalable entièrement vidée de ses bulles d'origine. Les bulles ajoutées peuvent être sérieuses ou drôles

Les CM1-CM2 participent eux au concours de dessin. Il s'agira d'une planche de BD réalisée par un ou plusieurs élèves. Le thème est libre (en lien avec les BD de la sélection ou non), le nombre de cases et disposition libres, choix libre des techniques et outils (y compris numériques).

La fin du concours a lieu le 4 juin.

-Enfin l'équipe enseignante est en train d'élaborer un nouveau projet d'école qui vous sera présenté lors du 3^{ème} conseil d'école. Il sera réalisé en collaboration avec l'école de Coussac et de Glandon

5) Bilan financier de la coopérative scolaire

La vente des photos de classe nous a permis de réaliser 800 euros de bénéfices contre 600 euros l'année dernière. L'amicale laïque nous a fait don de 600 euros afin de subventionner les voyages de fin d'année. L'ABDB doit également nous faire un don d'un montant encore inconnu aujourd'hui.

Le solde de la coopérative est de 4618,23 euros au 29/03/2022

Pour information, le devis activité pour le voyage de fin d'année des 3 classes élémentaires s'élève à 1065 euros et celui des transports à 1060 euros.

6) Questions

- **L'arrivée du nouveau directeur engendre-t-il une nouvelle organisation de la garderie et du centre aéré ? Un accueil sur les vacances de Pâques et de cet été sera-t-il assuré? Quelles en seront les horaires ?**

Il n'y a aucun changement n'est prévu. L'ALSH est maintenu durant les vacances de Pâques et elle sera ouverte en juillet uniquement pour cet été.

- **Certains parents sont étonnés que leurs enfants ne puissent bénéficier de l'aide aux devoirs sur le temps de garderie du soir. Il nous a déjà été rapporté que le manque de réponse au questionnaire sur le sujet avait motivé la décision de la municipalité de ne pas reconduire l'aide aux devoirs qui était initialement mis en place. Une solution de cas par cas ne serait-elle pas envisageable pour les parents souhaitant que leurs enfants bénéficient de l'aide aux devoirs ?**

Nous sommes face à une incompréhension. L'aide aux devoirs existe encore. Elle existe comme avant, ce qui ne se fait pas c'est que l'on ne paie pas d'intervenants pour les enfants en grande difficulté.

Il serait nécessaire d'aller voir Georges-Eric Martin – 0683550589 - pour préciser quels sont les enfants qui pourraient avoir besoin de l'aide aux devoirs et ceux qui ne doivent pas en faire.

- **Les parents des enfants de maternelle s'étonnent de la gestion de l'absence de Mme Léger par les services municipaux. En effet, alors que Mme Léger a été absente 3 semaines, sans remplacement possible, les enfants dont les parents ne sont pas soignants n'ont pas été acceptés à l'école. Des parents dont le télétravail n'est pas possible, ou pas compatible avec la garde d'enfant ont dû prendre des jours de congés, voir même prendre des congés sans solde pour ceux n'ayant pas le choix. Une solution n'aurait-elle pas pu être trouvée afin de satisfaire les parents allant au travail ?**

Mme Jean demande à Monsieur le Maire de pouvoir répondre à cette question. Pour rappel nous étions dans une période où protocole sanitaire était au plus haut où ne pouvions pas accueillir les enfants si nous n'avions pas de remplaçant.

Pour rappel Mme Léger a été absente pendant 3 semaines et n'a été remplacée que 3 jours (les 3 vendredis), c'est un temps scolaire donc il n'y a pas d'intervention de la mairie sur ce temps. Ce n'est pas à la municipalité de prendre en charge ce temps. De plus les employés municipaux avaient les enfants des autres classes à s'occuper.

Les parents d'élèves demandent si la directrice peut transmettre une adresse mail pour informer l'inspection de cette défaillance.

Si nous sommes dans le cadre d'une grève, dans ce cas effectivement la municipalité doit mettre en place un accueil minimum, sur du remplacement c'est la responsabilité éducation nationale.

- **Il semblerait que les tarifs de la cantine facturés soient moindres que ceux annoncés en début d'année scolaire. Les tarifs auraient-ils été revus à la baisse ? Quelles en sont les tranches ?**

Monsieur le maire nous dit qu'effectivement les tarifs ont été revus à la baisse depuis le 1^{er} septembre

Si le quotient familial est inférieur à 350 : 50 cts le repas

Si le quotient familial est compris entre 350 et 800 : 80cts le repas

Si le quotient familial est compris entre 3800 et 1000: 1 € le pas

2,90 Si le quotient familial est supérieur à 1000 euros : 2,90€ le repas

L'Aide du gouvernement est importante. Les tarifs seront revus en août pour septembre 2022.

Les représentants de parents demandent la communication et transmission de la grille tarifaire aux parents.

- **La place de la mairie est une place exigüe ou le stationnement de tous les parents est quasiment impossible à la sortie de l'école. Serait-il possible de déplacer le marché du mardi ? A un horaire plus tardif ou à un autre endroit ? La sécurité de nos enfants serait plus présente si des véhicules n'étaient pas stationner en contre sens, sur les trottoirs ... etc**

Monsieur le Maire explique que le jour du mardi a été choisi par les exposants, le lieu, la place de la mairie, est choisi pour capter les parents et dynamiser le marché. Une organisation et un sens de circulation peut être mis en place, des barrières seront mises en place pour la zone de stationnement pour sécuriser.

Le jour et le lieu ne changeront pas.

Les représentants des parents demandent que le matériel stocké dans l'ancien local du dentiste, soit sorti avant 16h30 ou après 16h40 car la sortie de l'école devient vraiment difficile.